

## RÈGLEMENT SPORTIF 2026

# SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES

**V2 du 22 mars 2026**

**Le président de la commission sportive**

Conformément aux règles en vigueur, les critères de sélection aux Championnats de France Minimes et Espoirs sont ainsi définis par la Ligue de voile du Centre - Val de Loire.

Les épreuves de sélection se situent entre le 12 octobre 2025 et le 14 juin 2026 (dates incluses). Seront sélectionnés pour les Championnats de France, les coureurs qui auront comptabilisé le plus grand nombre de points sur les épreuves sélectives selon les critères suivants :

## CALCUL DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE

Le calcul des points se fera de façon linéaire avec la formule suivante :

$$\text{Nombre de points} = \frac{(100 \times \text{classés} - 99 \times \text{place} - 1)}{(\text{classés} - 1)}$$

Avec 100 points au premier, 1 point au dernier et une répartition linéaire aux places intermédiaires

Epreuve	Points du premier	Points du dernier
Ligue Sélective en région Centre Val de Loire (L21)	100	1
Interligue sélective hors région Centre Val de Loire	300	3

Dans le cas où plusieurs catégories d'âges (exemple : benjamins, minimes, cadets...) ou séries (exemple : ILCA4, ILCA6, ILCA7, europe, 420...), courraient en même temps sur une épreuve il sera fait une extraction du général de l'épreuve pour calculer les points. Cette extraction ne doit pas concerner les féminines même si elles ont un titre différent au championnat de France.

Sélection en OPTI et ILCA : Il est vivement conseillé de participer au stage CVL OPTI ILCA du 23 au 27 février 2026 à Cherbourg organisé par la ligue et à l'interligue.

## SELECTIONS SUR QUOTA

Sont prises en compte pour les sélections : les 2 meilleures épreuves de ligue sur les 3 inscrites au calendrier des régates sélectives et l'une des inter-ligues obligatoires. Si elle figure dans ce calendrier. En cas d'égalité, le classement à l'interligue départagera les coureurs. Si l'interligue n'a pu être validée, c'est le classement de la dernière épreuve de ligue validée des sélectives qui départagera les coureurs.

Pour les ILCA : les 4 meilleures épreuves de ligue sur les 5 inscrites dans ce document et l'une des inter-ligues obligatoires.

**Particularité série Optimist : l'envoi d'un coureur dépendra de son résultat à l'interligue.**

## SELECTIONS DES COUREURS SUPPLEMENTAIRES

La ligue peut demander des places supplémentaires avant le 28 avril 2026. Réponse FFV : le 12 mai 2026. Pour les séries ne figurant pas parmi les quotas des tableaux ci-après et disposant d'un championnat de France, chaque coureur ou équipage de la ligue désirant y participer dans sa catégorie, devra présenter un dossier de candidature à la ligue par mail avec copie au Président de la commission sportive avant le 16 avril 2026. Pour la flotte collective cf. pages suivantes.

Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Une demande motivée adressée par mail au Président de la ligue et au président de la commission sportive.
- Les résultats sportifs depuis un an, intégrant au moins une place dans les 75% sur une épreuve de grade 4.

Une commission composée du Président de la Ligue de voile du Centre - Val de Loire, du Président de la commission sportive de la ligue et du cadre technique régional de la ligue statuera sur les dossiers.

Proposition des coureurs supplémentaires :

- Pour les séries où la ligue n'a pas demandé de places, les épreuves de sélection identifiées ci-après, sont le premier niveau de sélection.
- Pour l'ensemble des séries, il pourra être demandé une place supplémentaire pour,
  - Un coureur venant d'une autre ligue en cours de saison et ayant participé aux Championnats de France l'année passée.
  - Un coureur, qui pour des raisons médicales, n'aurait pas pu assurer sa sélection normalement sur les épreuves définies, mais qui par ses résultats sur les autres régates de la saison aurait prouvé son niveau.
  - Un coureur qui par ses résultats et sa progression au cours de la saison justifierait une participation au championnat de France.

S'il n'a pas participé aux épreuves de sélection, pour prétendre à une demande à la FFV par la ligue, le coureur doit fournir un dossier comme défini pour les séries à quota ne figurant pas dans les tableaux ci-après.

Planning sélections 2026 sous réserve des mises à jour fédérales 2026

- **Fin septembre/début octobre**, le service des pratiques sportives transmet les statistiques de participation des Ligues par titre.
- *En Ligue CVL, avant le 3 décembre 2025, Le groupe entraîneur - cadre technique ligue – présidents ligue, com sportive - délégué de série établit la liste des coureurs susceptibles de participer afin que la ligue puisse se positionner par titre.*
- Le **10 décembre 2025**, les Ligues envoient à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titre.
- Le **17 décembre 2025**, la FFVoile attribue un nombre de places aux ligues par titre. (*Ou quota*).
- Jusqu'au **28 avril 2026**, les Ligues peuvent demander des places supplémentaires (ou rendre des places).
- Le **12 mai 2026**, la FFVoile répond à cette demande de places supplémentaires.
- Les dates butoir pour envoyer les listes des coureurs définitives à la FFV sont les **23 06 2026** pour les Championnats de l'été et **1 mois avant l'épreuve** pour les autres Chpts de France Jeunes.

## LIEUX ET DATES DES CHAMPIONNATS PAR SERIE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PART 1 OPTI ET ILCA DU 18 AU 22/08/2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE PART 2 OPEN SKIFF DU 23 AU 27/08/2026

### Chpt de France Jeunes Solitaire Equipage Part 1 et Part 2

[CV MARTIGUES \(13020\)](#)

BP 40064, 13692 MARTIGUES CEDEX SUR L'ETANG DE BERRE

Quotas disponibles pour la ligue CVL par série					
Championnat de France solitaire équipage PART 1	OPTI	ILCA 4	ILCA 7	ILCA 6	
Championnat de France solitaire équipage PART 2					OPEN SKIFF
Féminin	1	1			
Masculin	2	4		3	
Pour les autres séries : à demander selon besoin <b>avant le 10 avril 2026</b>					

## CALENDRIER DES REGATES SELECTIVES

ILCA 4, 6, 7	Championnat de Ligue	Epreuves IND Solitaire
Sélective n°1	Régate n°1 du Chpt L21	12/10/25 C N BEAUCE
Sélective n°2	Régate n°2 du Chpt L21	8/03/26 USM MV (CEPOY)
Sélective n°3	Régate n°3 du Chpt L21	22/03/2026 BV
Sélective n°4	Régate n°4 du Chpt L21	7/06/2026 ASPTT O V
Sélective n°5	Régate n°5 du Chpt L21	14/06/2026 CVL3P
Sélectives interligue en mer obligatoires.	ILCA	24 au 26/04/2026 CHERBOURG 14 au 17/05/2026 DOUARNENEZ

Optimist	Championnat de Ligue	Epreuves IND KID
Sélective n°1	Régate n°3 du Chpt L21	22/03/2026 BV
Sélective n° 2	Régate n°4 du Chpt L21	3/05/2026 CVL3P
Sélective n°3	Régate n°5 du chpt L21	7/06/2026 CVC
Sélectives interligue en mer obligatoires.	Optimist	28 -29/03/2025 PREFAILLES SNO 23/05 - 25/05/2026 LORIENT

Pour les séries non identifiées : régates de ligue L21 n° 3, 4 et 5 2026 et une interligue 2026 en mer.

Il est demandé aux parents\*\* dont l'enfant est volontaire et disponible pour participer à l'un de ces championnats de France d'en informer par mail la ligue de voile du Centre - Val de Loire et le président de la commission sportive **avant le 16 avril 2026** afin de faciliter la gestion des sélections et le respect des délais imposés par la FFVoile. (\*\* ou à l'entraîneur sportif du coureur).

Dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, le comité régional de sélection L 21 se réunira pour établir la liste des sélectionnés grâce aux résultats des années N-1 et N et de l'activité du coureur. (Composition du CRSL21 : les 3 membres de la commission sportive + les cadres de ligue + délégué de la série et le président de la ligue) ;

En cas d'égalité, le classement de la dernière manche prévaudra.

Dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, le comité régional de sélection L21 se réunira pour établir la liste des sélectionnés grâce aux résultats des années N-1 et N et de l'activité du coureur.

Pour les coureurs inscrits en structure identifiée au PFF, une mesure dérogatoire sera possible si la structure identifiée au PFF se déplace sur une autre interligue.

## Autres séries jeunes

La sélection pour le championnat de France jeunes sur les autres supports se fera sur la base des résultats aux régates de ligue et d'une interligue en mer.

Il est imposé aux coureurs qui souhaitent participer aux championnats de France d'informer la ligue via leur président ou entraîneur de club.

**Les équipages et coureurs devront se positionner sur leur engagement à participer avant le 10 avril 2026.**

**FICHE DE DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE  
FRANCE DE VOILE JEUNES**

**A RETOURNER A LA LIGUE DU CENTRE DE VOILE POUR LE 16 AVRIL 2026 DERNIER DELAI.**

**Informer par mail et SMS le président de la commission sportive :**

**Thierry Cavrois : [thierry.cavrois@laposte.net](mailto:thierry.cavrois@laposte.net) et 06 75 62 50 29.**

NOM : ..... Prénom : .....

N° de licence : ..... Né(e) le : .....

Club : ..... Email : .....

Souhaite participer au Championnat de France de Voile sur le support .....

Et pour les séries équipage avec .....

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e),....., responsable légal de l'enfant  
.....

l'autorise à participer aux régates énoncées ci-dessus et dégage la responsabilité des organisateurs  
quant aux risques inhérents à cette participation.

J'autorise la Ligue du Centre de Voile à faire usage des images faites de mon enfant sur ces épreuves à  
des fins pédagogiques ou de communication de la pratique de la voile.

**Signature** (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à ..... Le / /2026

**ENGAGEMENT DU COUREUR ET DES PARENTS**

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui  
régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Je m'engage à participer au championnat de France si ma sélection est validée par la ligue.

**Signature du coureur**

(Précédée de la mention lu et approuvé)

Je valide le fait que mon enfant est disponible pour participer au championnat de France.

**Signature de l'un des 2 parents**

(Précédée de la mention lu et approuvé)

**Annexe 1 : formulaire d'engagement des familles obligatoire en 2026 (en cours de création)**

**Annexe 2 : règles en cas de non-participation d'un coureur engagé au chpt de France (en cours de création).**

## ANNEXES FEDERALES 2026 : Extrait du règlement FFVoile ci-dessous

### Règlement des championnats de France Jeunes à partir de 2026

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et leur ligue à ces championnats.

Les ligues ont la responsabilité de la mise en place des sélections en tenant compte des conditions d'admissibilité, des recommandations et des quotas attribués par la FFVoile.

La FFVoile valide en dernier lieu les listes de coureurs sélectionnés par les ligues.

### I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

Tout coureur doit être en possession d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Voile

Tous les titres décernés sont en Grade 3 et aucun sur classement ne sera autorisé.

Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)

Quel que soit le titre, la participation doit être en respect des avis de course des Championnats de France de Voile précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles-mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.

Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue conformément au règlement de sélections de la ligue concernée et que la FFVoile ait validé cette sélection.

La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales qu'elle entretient avec d'autres fédérations nationales. Ces délégations ne concourront pas pour les titres de Champion de France.

### II- TITRES DECERNES

Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale, notamment des conseils de prévention.

Les minimas pour validation des titres de Champion(ne) de France sont définis dans le tableau ci-dessous :

Format	17 Titres	Age	Minima	Places maximum <sup>3</sup>
Cf. AC	Optimist Garçons	12 / 14	15	90
Cf. AC	Optimist Filles	12 / 14	10	90
Cf. AC	O'pen Skiff Garçons	12 / 14	15	60
Cf. AC	O'pen Skiff Filles	12 / 14	10	60
Cf. AC	Tyka Open*	12 / 14	15	50
Cf. AC	RS Feva OPEN*	12 / 14	15	60
Cf. AC	Nacra 15 Open*	14 / 20	15	60
Cf. AC	29er Open	14 / 20	15	60
Cf. AC	Open 570 – Open*	14 / 25	15	Open
Cf. AC	420 Garçons/Mixte	14 / 20	15	60
Cf. AC	420 Filles	14 / 20	10	60
Cf. AC	ILCA 7 Garçons	15 / 20	15	70
Cf. AC	ILCA 6 Garçons	15 / 18	15	70
Cf. AC	ILCA 6 Filles	15 / 20	10	70
Cf. AC	ILCA 4 Garçons	13 / 16	15	70
Cf. AC	ILCA 4 Filles	13 / 16	10	70
Cf. AC	Flotte Partagée Habitable Open	14 / 25	15	20

Format	10 Titres (dont 2 titres minimes)	Age	Minima	Places maximum <sup>3</sup>
<b>Raceboard</b>				
Cf. AC	Techno 293 6.8 OD Garçons	12 / 14	15	60
Cf. AC	Techno 293 6.8 OD Filles	12 / 14	10	60
Cf. AC	Techno 293 7.8 OD Garçons	14 / 16	15	60
Cf. AC	Techno 293 7.8 OD Filles	14 / 16	10	60
Cf. AC	Techno 293 + Garçons	15 / 25	15	60
Cf. AC	Techno 293 + Filles	15 / 25	10	60
<b>Windfoil</b>				
Cf. AC	Windfoil Espoirs Filles U17	14 / 16	10	60
Cf. AC	Windfoil Espoirs Filles U19	16 / 18	10	60
Cf. AC	Windfoil Espoirs Garçons U17	14 / 16	15	60
Cf. AC	Windfoil Espoirs Garçons U19	16 / 18	15	60

Format	16 Titres (dont 6 titres minimales)	Age	Minima	Places Maximum3
<b>Windsurf Slalom</b>				
Cf. AC	Fire Race 120 Minimes Garçons	12 / 14	15	80
Cf. AC	Fire Race 120 Minimes Filles	12 / 14	10	80
Cf. AC	Fire Race 120 Espoirs Garçons	14 / 16	15	80
Cf. AC	Fire Race 120 Espoirs Filles	15 / 16	10	80
Cf. AC	Formule 42 Espoirs Filles	17 / 20	10	80
Cf. AC	Formule 42 Espoirs Garçons	15 / 20	15	80
<b>Kiteboard Freestyle</b>				
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Minimes Open *	12 / 14	12	80
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Espoirs Filles	15 / 18	6	80
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Espoirs Garçons	15 / 18	12	80

### **III- ATTRIBUTION DES PLACES AUX LIGUES EN VOILE LEGERE (hors Kiteboard et Wingfoil)**

#### **III.1. 1<sup>ère</sup> attribution des places**

**Prise en compte de la dynamique de la ligue sur la série dans la catégorie d'âge du championnat**

- Avoir participé à 3 régates de grade 5A et 1 régates de grade 4

- Avoir participé à 1 régates en mer

- Avoir terminé dans les 75% d'une régates de grade 4

**En plus des critères ci-dessus,**

- Avoir participé à une régates nationale de référence

- Avoir participé à minima à une régates de grade 5A sur le support de la sélection demandée.

- Vérifier le niveau sur le support précédent (ou habituel) et établir la correspondance avec le résultat réalisé sur le nouveau support

### **IV- SELECTION DES COUREURS EN VOILE LEGERE (hors Kiteboard et Wingfoil)**

#### **IV.1. Niveau sportif requis et responsabilité de la Ligue**

La ligue a l'entière responsabilité de sélectionner et d'attribuer ses places aux coureurs de son territoire en tenant compte des recommandations de la FFVoile sur les critères sportifs suivants :

- Le sportif souhaite être sélectionné sur le support qu'il pratique à l'année : Sur les séries de formation (minimes) et les séries de transition :

Sur les séries d'accès :

- Pratiques transversales ou changement de supports.

#### **IV.2. Règlement de sélections de Ligue en Voile Légère**

Chaque ligue doit produire, publier et transmettre à la FFVoile avant le début de ses sélections et au plus tard avant le 15 janvier de l'année du championnat, un texte officiel : « Règlement de sélections aux Championnats de France jeunes ». Celui-ci devra impérativement intégrer les éléments suivants :

- Chaque coureur et équipage devra se sélectionner conformément au règlement de sélections de sa Ligue.
- La date de l'épreuve ou des épreuves retenues comme épreuve de sélection
- Le nombre de places attribuées par titre et par catégorie d'âge.

Les modalités d'attribution des places Il est précisé que toute régates de ligue peut servir de sélection pour une autre ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues avant le début des sélections.

La FFVoile pourra accompagner les ligues dans la construction et la rédaction de leurs règlements de sélection.

La FFVoile publiera les règlements de sélection des ligues sur le site fédéral.

Chaque ligue devra publier de manière officielle le nombre de places attribuées par la FFVoile.

A noter : Recommandations :

- Il est conseillé, dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, d'inclure dans le règlement de sélections un article précisant un mode de sélection de remplacement (exemple : Comité de Sélection Régional).
- Il est vivement conseillé de prévoir une possibilité de traiter les cas particuliers de coureurs méritant une invitation de ligue.

#### **IV.3. Transmission des listes à la FFVoile**

La liste des sélectionnés des Championnats de France Jeunes de l'été (juillet et août) doit être adressée à la FFVoile le 23 06 2026 La liste des sélectionnés des autres Championnats de France Jeunes doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard 1 mois avant la date du début de la compétition.

#### **IV.4. Validation des listes par la FFVoile**

La liste des coureurs sélectionnés est mise en ligne sur le site de la FFVoile environ une semaine après la transmission par les ligues suite à une vérification du respect des conditions d'admissibilité des recommandations et des places attribuées aux ligues.

#### **V- SELECTION DES COMPETITEURS EN KITEBOARD ET WINGFOIL :**

**Les compétiteurs pourront candidater directement sur le site de l'évènement.** Avec cloture 45 jours avant la première course de la compétition. L'ensemble des candidatures seront soumises aux ligues d'appartenance des licenciés pour validation. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, un arbitrage sera réalisé par le service des pratiques sportives de la FFVoile en concertation avec les ligues.

#### **VIII- LITIGE – RECOURS - CONTESTATION**

Tout litige, recours ou contestation ne pouvant pas être résolu au niveau régional fait l'objet d'une transmission écrite à la FFVoile. Après examen du dossier, la FFVoile tranche le litige dans les 15 jours suivant la réception des éléments. La décision de la FFVoile est ferme et définitive.

#### **Historique des modifications de ce document L21**

30 09 2019 : refonte, début de la sélection à partir de la 2 régates d'automne. Informations FFV.

30 11 2019 : mise à jour de l'annexe Fédérale, correction 3 sélectives en ligue, intégration des RS Feva.

10 01 2020 : entrée des dates de régates, correction des échéanciers et précision d'une régates IL Laser en mer obligatoire.

15 01 2023 : Mise à jour des dates, liens, séries (La sélection 420 passe en « sur demande » – adaptation de la sélection Optimist).

22/02/25 mises à jour 2025 finales suite aux remarques de la FFV

16/12/25 mise à jour pour 2026.

22/3/26 mises à jour demandées par la FFV : **page 2** suppression précision du **coefficient 3**, **page 4** ajout **titre tableau des quotas** et correction date de la SIL Ilca de Cherbourg **24 25** au 26/04/2026).